

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC848

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences sociales de la holding.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport afin de réaliser un bilan sur l'impact social de la réforme. En effet, 15000 agents sont concernés par ce projet de restructuration - alors même que la holding est principalement motivée par une volonté de casser les métiers de l'audiovisuel public et d'harmoniser les conventions sociales.

Cette réforme comprend des économies liées du fait de la mutualisation des services mais également de la mutualisation des conventions collectives existantes. Or, ces deux éléments vont avoir des impacts notamment en termes d'alignement par le haut dont le coût est loin d'être négligeable.

Le groupe écologiste déplore le risque d'une restructuration permanente de l'audiovisuel public qui l'empêche de renforcer ses audiences et sa capacité à parler à des publics plus divers.